

CORRESPONDANCE ROMAINE

Octobre 1914.

AU milieu de ces choes d'armées et de ces grandes voix du canon qui retentissent d'un bout de l'Europe à l'autre, l'Eglise poursuit sa mission et continue sa marche pour éclairer les peuples. J'ai parlé, il y a quelques semaines, du décret rendu à propos du Coeur Eucharistique.

Ce décret avait déplu à nombre de personnes qui s'étaient inféodées à cette dévotion et y voyaient la panacée de tous les maux de l'humanité. Il n'y avait pas pour elles de salut en-dehors de la dévotion au Coeur Eucharistique de Jésus. Le décret, qui avait été rendu à la date du 28 mars 1914, n'était point fait pour leur plaire. D'abord, elles ont employé tous leurs efforts, sinon pour le faire révoquer, au moins pour le faire pratiquement annuler. Entre temps, on publiait des interprétations du décret de 1891, données par le commissaire du Saint-Office d'alors, Mgr Sallua, qui infirmaient la portée du décret de ce dicastère. Puis, on produisait des déclarations verbales du secrétaire de la Congrégation des Rites affirmant que ce décret n'était point un décret proprement dit, mais simplement une réponse particulière donnée à un évêque d'Amérique et qui, au fond, laissait les choses dans l'état. Enfin, se basant sur ces documents, les directeurs de l'archiconfrérie du Coeur Eucharistique donnaient presque officiellement, des interprétations du décret qui n'en laissaient guère subsister que l'entête et la date. On était persuadé que les instances très vives, faites à Rome de divers côtés, et surtout de la part d'un Institut religieux fort en vue et très méritant, arriveraient à un plein succès, et, franchement, vu la somme d'efforts déployés, on pouvait avoir quelque raison de craindre, ou d'espérer, que ces désirs ne devinssent des réalités.